

## L'enfouissement des lignes électriques

Les travaux d'électricité effectués dans les communes (poses de candélabres, renforcements, rallongements de lignes, enfouissement de réseaux...) sont régentés par le SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Electricité et du Gaz de l'Eure). Celui-ci, en fonction des orientations budgétaires présentées en assemblée générale et votées par les délégués des communes, gère les finances et subventionne une partie des travaux projetés dans la mesure des crédits alloués à chaque canton.

En fonction des travaux qu'elle prévoit, chaque commune s'inscrit donc auprès du SIEGE. En octobre, lors de la réunion cantonale, celui-ci procède à la répartition des crédits selon la liste établie. Il faut savoir qu'il y a 24 communes dans le canton et toutes ont des prévisions de travaux.

Les travaux de mise en sécurité sont prioritaires suivis par les renforcements nécessaires au confort des usagers et les extensions de réseau. On trouve ensuite les ajouts de points lumineux et les enfouissements de réseaux, travaux les plus gourmands en crédits. Une fois les travaux prioritaires programmés, le solde de crédits disponible est ventilé jusqu'à épuisement. Pour les opérations de confort et d'embellissement selon la numérotation attribuée lors de l'inscription des opérations prévues.

Les projets non satisfaits remontent de quelques places dans la liste et seront en meilleure position dans les années qui viennent pour aboutir, l'enveloppe de crédits n'étant pas extensible. Il faut ainsi parfois plusieurs années pour voir certains projets arriver en tête de liste.

Depuis de nombreuses années, nous ajoutons des points lumineux ou remplaçons les anciens. Ces opérations ne sont pas trop gourmandes en crédits, tout est relatif, qui nous a toujours permis d'avoir satisfaction dans l'année.

Cette année nous avons inscrit la commune pour une première tranche d'enfouissement de réseau (techniquement

appelé « effacement de réseau »). Nous prenons ainsi rang, ce qui nous permettra d'espérer la réalisation dans un délai de 2 ou 3 ans, dans le meilleur des cas. Nous inscrirons ainsi une tranche supplémentaire chaque année.

La première tranche concernera la rue d'Elbeuf, de la mairie jusqu'à la cantine de l'école. Les ruelles arrivant sur cette rue seront également concernées : impasse des hirondelles (pour une partie), ruelle fondue et rue des écoles (jusqu'au coin de la rue). Le reste de la rue d'Elbeuf et la rue du 8 mai seront l'objet de tranches ultérieures.



Comment se réaliseront les travaux ?



Ils concernent le réseau électrique et le réseau téléphonique, ce qui semble une évidence. Les poteaux seront supprimés et un boîtier individuel sera posé devant chaque propriété si celle-ci n'en est pas encore dotée. Pour les habitations possédant un raccord aérien aux réseaux, les propriétaires auront uniquement à charge le creusement d'une tranchée reliant le bord de la rue à leur maison. Les travaux de raccordement, le câble et les gaines seront totalement pris en charge par le SIEGE.

On pourra peut-être s'offusquer devant cette dépense obligatoire pour le particulier. L'opportunité d'avoir à creuser une tranchée peut également être saisie pour passer des

gaines supplémentaires en vue d'accueillir les câbles d'une sonnette, d'un interphone, d'une gâche électrique de portail ou d'un automatisme d'ouverture pour celui-ci.

Il est à noter qu'il n'y a aucune obligation légale pour les propriétaires d'accepter cette dépense. Seul un travail d'information et d'incitation fait par la mairie est possible. En cas de refus d'un particulier, un poteau sera replanté sur sa propriété permettant de maintenir une ligne aérienne dans le terrain. Ceci étant dit, il serait regrettable d'entreprendre ces travaux de grande ampleur s'il devait persister ça et là quelques poteaux, même en retrait, chez des propriétaires récalcitrants.

***Joël Baude***